

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du 28 février 2008 à 18 h 30.

Absents et excusés : D. DUDANT, M. DESMETTE

Usage du droit d'interpellation.

La secrétaire communale donne lecture de l'interpellation de Monsieur Pascal BRUNIN au sujet des subsides aux ASBL. Monsieur Alain BOUCAUT, Echevin interpellé, répond.

La séance est ouverte à 18 h 35.

Le Conseil respecte une minute de silence en hommage à Jean-Pierre GODART, ancien conseiller communal décédé.

1. Conseil communal

a) *Démission de Paméla CAMBERLIN, conseillère communale.*

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la démission.

b) *Vérification des pouvoirs et installation d'un conseiller suppléant.*

Le Bourgmestre donne lecture du rapport de vérification des pouvoirs du suppléant.

Monsieur Sébastien WATTECAMPS, 1^{er} suppléant sur la liste n° 14, réunit toujours les conditions d'éligibilité et n'est dans aucun cas d'incompatibilité de fonction ou de parenté et d'alliance. En conséquence, le Bourgmestre l'invite à prêter le serment constitutionnel.

Monsieur WATTECAMPS prête le serment « je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge. » Le Bourgmestre le déclare installé en qualité de conseiller communal.

La liste de préséance du Conseil communal est adaptée.

Monsieur WATTECAMPS fait l'intervention suivante et déclare qu'il sera apparenté au groupe P.S. :

Avant de me prononcer à propos de l'apparement, je tiens à vous préciser quelques points.

Les motivations qui m'ont amené à m'impliquer au niveau de la politique communale visaient avant tout un soutien au combat mené par Samuel et ensuite pour les idées défendues par le groupe A.C.

Ceci étant, d'un point de vue purement idéologique, je me suis toujours senti plus proche des idées défendues par la gauche.

Pour que mon apparement permette de défendre utilement les projets menés par notre commune, notamment au niveau intercommunal, je me déclarerai socialiste.

Je tâcherai durant les 5 années de mon mandat de m'impliquer plus particulièrement dans les matières sociales en assurant un lien avec mes fonctions de mandataire du C.P.A.S. tout en défendant le programme de mon groupe.

Je vous remercie pour votre attention.

2. Cultes

a) Budget 2008 - Fabrique d'Eglise de Calonne

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable sur le budget 2008 de la Fabrique d'Eglise de Calonne moyennant la prise en compte des observations émises ; l'intervention communale s'élève à 4.169,37

b) Budget 2008 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable sur le budget 2008 de l'Eglise Protestante Unie de Belgique, moyennant la prise en compte des observations émises. L'intervention communale ordinaire s'élève à 35.240,39 euros, répartie comme suit :

Antoing : 13.359,79

Brunehaut : 13.885,77

Rumes : 7.994,83

La demande de subside extraordinaire porte sur un montant de 25.000 euros pour les travaux au presbytère soit pour

Antoing : 9.477,50 ,

Brunehaut : 9.850,75

Rumes : 5.671,75 .

3. Culture

Contrat-programme 2009 2012 entre la Ville, la Communauté Française et le Foyer socioculturel.

Madame DELEPINE présente le dossier.

La Communauté s'engage à verser en 2009 une subvention de 150.911,97 au foyer socioculturel, comprenant l'application des accords du secteur non-marchand au sujet du personnel.

En application de l'article 26 du Décret, les subventions conjointes financières et/ou en services de la Province et de la Commune doivent être au moins équivalentes.

En 2009, la commune s'engage à inscrire la subvention ordinaire et 15 % de l'application des accords du non-marchand, soit un montant de 121.563,53 auxquels il faut ajouter 6.000 de valorisation de services.

La subvention communale atteindra en 2012 le montant de celle de la Communauté.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

4. Beaux Arts

Madame DELEPINE présente ce point, portant concours de promotion de l'art public.

Chaque conseiller communal a reçu le projet de règlement. Le Collège propose de consacrer un budget de 10.000 pour la réalisation de l'œuvre primée, le jury se réservant le droit de ne pas attribuer le prix si la qualité des œuvres n'est pas suffisante.

Monsieur Samuel VINCENT se réjouit de l'examen de ce dossier et en félicite Madame DELEPINE.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le règlement.

5. Voirie vicinale

ANTOING Modification à la voirie vicinale en conformité de la loi du 10 avril 1841 modifiée par les lois des 20 mai 1863, 19 mars 1866, 9 août 1948, 5 août 1953 Suppression totale et partielle des chemins n°45 et 4 à Antoing Demande de la SA HOLCIM

A la demande de la SA HOLCIM, Chaussée de Bruxelles, 19 à 7530 GAURAIN-RAMECROIX, il y a lieu de supprimer totalement et partiellement des chemins communaux dont détail suit suivant atlas des chemins :

Antoing, 1ère division :

Suppression totale du Chemin n°45 dit « Grand Chemin de Mortagne » repris à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux sous plan de détail n°2, tronçon comprenant les parcelles actuellement cadastrées à Antoing section B 309 G et 309 E et sur une longueur de plus ou moins 194 mètres.

Il est à noter que le chemin est mitoyen sur une longueur de 194m. Avec Gaurain-Ramecroix.

Antoing, 2ème division :

Suppression partielle du Chemin n°4 dit « Chemin de Fontenoy à Gaurain-Ramecroix », repris à l'Atlas des chemins et sentiers vicinaux sous plan de détail n°1, tronçon comprenant les parcelles actuellement cadastrées à Antoing section B n°s 316, 315/2, 315, 314 et sur une longueur de plus ou moins 277 mètres.

Il est à noter que le chemin est mitoyen sur une longueur de 167 m. avec Gaurain-Ramecroix.

Des plans ont été dressés par un géomètre-expert, Monsieur Guy ROGER en date du 27 mars 2006. Une enquête publique a eu lieu du 29 mai 2006 au 14 juin 2006. Aucune réclamation n'a été introduite. Le Comité d'acquisition en date du 17 juillet 2006 a fixé la valeur vénale du bien à 3,35 le m². Le total à désaffecter sur la commune d'Antoing est de 20 ares 96. Les indemnités pour le rachat des chemins par la SA HOLCIM sont de :

Pour l'assiette : 8.496,13

Pour le tréfonds : 34.292,36

A l'unanimité, le Conseil communal propose la désaffectation totale et partielle au Collège Provincial et décide de la revente des assiettes à HOLCIM et fixe l'indemnité de tréfonds à réclamer à la S.A. HOLCIM.

Monsieur VERDONCK se réjouit de la rentrée financière pour la commune.

6. C.P.A.S.

Le procès-verbal de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 19 novembre 2007 a été transmis aux membres du Conseil en application du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

Les compétences respectives du Comité de concertation Ville CPAS et de la réunion conjointe en matière budgétaire sont rappelées.

7. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 janvier 2008 est approuvé à l'unanimité.

8. Questions orales

En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur;

- Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VERDONCK à propos de l'organisation et du planning de nettoyage de l'entité ; une réunion de commission sera organisée aux ateliers communaux.

- Monsieur BAUWENS répond à Monsieur VERSCHEURE et à Monsieur VINCENT au sujet de la réouverture à la circulation de la rue des Hortensias, prochainement une réunion au sujet de la mobilité sera organisée.

Monsieur BOUCAUT quitte la séance.

SEANCE SECRETE

....

La séance est levée à 19 h 30.

PAR LE CONSEIL :

La secrétaire,

A. LINGLIN.

Le Président,

B. BAUWENS.